



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
6 — 56 — — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LATFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Voici les amendements présentés par l'opposition au projet d'adresse :

§ 1^{er}. — Élections et candidatures officielles.

Deux millions de voix accordées à l'opposition ne sauraient être considérées comme le résultat de quelques dissidences locales; elles ont été une revendication réfléchie de la liberté.

Sans la pression administrative, la France entière se fût associée aux votes des villes de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Saint-Etienne, Dijon, le Havre, Strasbourg, Brest, Nîmes, Toulon, Metz, Mulhouse, Nancy, Limoges, Angers, Boulogne-sur-Mer, Saint-Lô, Tours, Versailles, Saint-Quentin, Dunkerque, Grenoble, Poitiers, Béziers, Cette, Bourges, Laval, Elbeuf, Saint-Omer, Valenciennes, Aix, Abbeville, Châlons-sur-Saône, Bastia, Chartres, Périgueux, Alais, Vienne, Agen, Tarare, Sedan, Montluçon, Beauvais, Saint-Pierre-lès-Calais, Valence, Saint-Brieuc, Thiers, Guebwiller, Libourne, Villefranche, Sens, Beaune, etc., etc.

La France ne doute pas d'elle-même; elle se trouve digne d'exercer tous les droits dont jouissent les autres nations. Les libertés administratives qu'on lui promet n'auront de prix que si elles servent à assurer et à fortifier les libertés politiques.

Elles ne peuvent ni les suppléer ni les faire oublier.

La liberté électorale, méconnue et violée par

le système des candidatures officielles, est la première des libertés politiques.

Jules Favre, Hénon, Darimon, Emile Ollivier, Ernest Picard, Jules Simon, L. Havin, A. Guérout, Eugène Pelletan, V. Lanjuinais, Marie, Glais-Bizoin, duc de Marmier, Dorian, Malézieux, Magnin, Philippon.

§ 2. — Liberté individuelle.

La loi de sûreté générale et les lois d'exception qui l'entourent détruisent la liberté individuelle.

Nous en réclamons l'abrogation.

Eugène Pelletan, Marie, Hénon, Dorian, Ad. Guérout, V. Lanjuinais, Magnin, marquis d'Andelarre, duc Marmier, Jules Favre, Jules Simon, L. Havin, A. Darimon, Malézieux, Glais-Bizoin, Ernest Picard, Emile Ollivier, Thiers.

§ 3. — Liberté de la presse.

La France a été de tout temps l'instrument le plus actif de la civilisation; elle est soumise à une Constitution qui se déclare elle-même perfectible: toutes ses institutions ont pour principe le suffrage universel.

La priver de la liberté de la presse, c'est abaisser son rôle dans le monde; c'est la condamner à l'immobilité, tout en lui promettant le progrès, c'est l'appeler à se prononcer souverainement sur des questions qu'il ne lui est pas permis de discuter librement.

Al. Glais-Bizoin, Marie, Hénon, Emile Ollivier, Magnin, Jules Simon, Dorian, Ad. Guérout, L. Havin, Eug. Pelletan, V. Lanjuinais, A. Darimon, duc de Marmier, Jules Favre, E. Picard.

§ 4. — Liberté du travail.

L'abrogation de loi sur les coalitions, que nous avons réclamée l'année dernière, sera un bienfait. Les ouvriers, convaincus que la liberté est à la fois la seule garantie de l'ordre et du travail, et la source la plus féconde du bien-être moral et matériel, ne demandent plus à l'Etat que le droit d'améliorer leur condition par leur propre énergie; il faut leur en donner les moyens par l'instruction et par une latitude plus grande accordée au droit d'association.

V. Lanjuinais, Marie, Darimon, Glais-Bizoin, Magnin, duc de Marmier, Malézieux, E. Ollivier, Hénon, d'Andelarre, Ad. Guérout, Eug. Pelletan, E. Picard, Jules Favre, Dorian, L. Havin, Jules Simon.

§ 5. — Libertés municipales.

L'accroissement des attributions municipales et départementales sera le premier pas dans les voies de la véritable décentralisation.

Il est urgent de rendre aux conseils généraux la nomination de leurs présidents et de leurs secrétaires.

Les électeurs de Paris et de Lyon ont condamné comme nous le système des commissions municipales.

Le maire, représentant des intérêts communaux, doit être choisi dans le sein du conseil municipal.

Les conseillers municipaux, mandataires de leurs concitoyens, ne doivent procéder que de l'élection.

Ernest Picard, V. Lanjuinais, Hénon, L. Havin, Malézieux, E. Pelletan, duc de Marmier, Jules Favre, Jules Simon,

Magnin, Dorian, Marie, Ad. Guérout, Glais-Bizoin, marquis d'Andelarre, A. Darimon, Emile Ollivier.

§ 5. — Instruction primaire gratuite.

Nous applaudissons aux progrès que vous nous signalez dans le développement de l'instruction publique; toutefois, en constatant que plus de six cent mille enfants sont encore privés d'instruction, nous ne pouvons que faire des vœux pour que, conformément à l'expérience heureusement tentée depuis longtemps dans d'autres contrées de l'Europe, l'instruction primaire soit rendue complètement gratuite.

Nous n'oublions pas que l'instruction primaire est le corollaire obligé du suffrage universel, et qu'elle peut seule asseoir sur des bases durables le principe fondamental de toutes nos institutions.

L. Havin, A. Guérout, Jules Simon, Malézieux, duc de Marmier, Marie, V. Lanjuinais, Emile Ollivier, marquis d'Andelarre, Jules Favre, Dorian, Magnin, A. Darimon, Glais-Bizoin, Hénon, Ernest Picard, Eugène Pelletan.

§ 6. — Algérie et colonies.

L'Algérie et nos colonies seraient depuis longtemps florissantes si elles avaient été dotées d'institutions libérales. Quelles soient du moins assimilées à la France, et que leurs intérêts puissent être défendus dans cette enceinte par des représentants de leur choix.

Marie, Ernest Picard, Eugène Pelletan, Hénon, J. Magnin, Ad. Guérout, Dorian, Jules Favre, Jules Simon, Glais-Bizoin, Darimon, L. Havin, E. Ollivier.

FEUILLETON.

6

LE MURIER D'OR.

(Suite.)

Naturellement la place qu'elles occupent dans l'esprit du maître se restreint; une foule d'épanchements frappés d'avance de stérilité restent au fond de la pensée du mari, et la femme ne règne plus que dans les domaines rétrécis de l'intérieur.

Dans la maison de M. Thibault, Hélène jouait donc un rôle généralement abandonné dans les grands centres d'affaires. Non-seulement elle était en état de recevoir utilement une confiance dans les questions les plus délicates, mais encore elle remplissait naturellement un rôle personnel tout à fait en harmonie avec ses goûts et son caractère. Il ne s'agit pas de sa participation effective à une surveillance générale, mais à son action directe dans tous les cas où il fallait effacer une impression pénible, causée par une brusquerie de son oncle, intervenir dans l'intimité souvent impénétrable des employés, tendre la main aux familles groupées derrière eux; ren-

dre des mille services dont l'argent est le moindre moyen. L'à-propos et la délicatesse avec lesquels s'accomplissait ce côté providentiel de la tâche dévolue à Hélène lui avait ouvert tous les cœurs. Elle était devenue la fée bienfaisante des contes de l'enfance. Quand une infortune, une maladie, un de ces nombreux accidents qui atteignent particulièrement les gens besoigneux ou imprévoyants frappait à la porte des familles vivant à l'ombre du *Murier*, Hélène apparaissait aussitôt pour soulager, remédier au mal ou consoler l'affliction.

Elle faisait tout cela avec une telle séduction, que le dévouement à sa personne était poussé, chez la plupart, jusqu'au fanatisme. Dès qu'elle se montrait dans l'intérieur des magasins, on devinait aux gestes, aux regards l'étendue des sympathies dont elle était l'objet. Les moins disciplinés veillaient sur eux-mêmes, de peur de lui causer le plus léger déplaisir. Si le mot qu'on prête à un célèbre courtisan sur l'accomplissement de l'impossible n'était une flatterie hyperbole, il se fût certainement appliqué à la première parole de la jeune fille.

A son tour, M. Thibault ne savait absolument rien refuser à sa nièce. Il la gâtait, dans le sens affectueux de l'expression. Il fût allé jusqu'à la faiblesse si la

jeune fille eût été de caractère à abuser de l'empire qu'elle exerçait.

Pourtant il était quelqu'un qui avait résisté à l'influence d'Hélène. C'était le personnage qu'on vient de voir se dessiner sous un assez mauvais jour.

Tout en exagérant en parole les sentiments qu'éprouvaient ses camarades, il nourrissait à l'égard d'Hélène une de ces malveillances préventives propres aux gens vicieux, quand il s'agit de ceux dont les qualités sont la condamnation de leurs propres défauts.

Aussi Pelloquin gardait-il infiniment plus de rancune que de reconnaissance à Hélène d'une intervention compatissante et soutenue sans laquelle il eût été depuis longtemps expulsé.

Il vaut mieux dire que, dans cette nature faussée, semer le bienfait, c'était récolter plus que l'ingratitude.

A l'état simple, un ingrat peut n'être qu'un oublieux, incapable de se souvenir; avec ses instincts, Pelloquin trouvait d'abord dans le bienfait une humiliation qui faisait descendre de son côté le plateau de la balance. Pour peu qu'on parût s'en souvenir, l'obligé devenait le créancier de l'obligé. Les sentiments exprimés par ses camarades aggravaient en-

core son hostilité.

— Le beau mérite! pensait-il en lui-même; mademoiselle joué à son aise le rôle de Providence. Elle se taille une auréole dans les brutalités de monsieur son oncle. Riche et flagornée, elle ignore les révoltes étouffantes de la subordination imposée par le pain quotidien. Ah! s'il lui survenait quelque bonne épreuve, nous verrions comme elle en supporterait le fardeau, avec ses belles sentences de dévot dont elle mitraille ceux qui pâtissent.

En expectative seulement, les antipathies de Pelloquin contre Hélène avaient un bien autre caractère en passant de la nièce à l'oncle. Au premier tort de penser de son autorité sur le Corse, M. Thibault en avait un autre: il n'estimait pas son commis; on pourrait dire qu'il le méprisait, si ce mot n'impliquait une impression trop active. C'était plutôt du dédain mitigé par la charité. Pelloquin avait été surpris en flagrant délit d'indécatesse; il avait commis une indiscretion calculée et payée aux dépens de la maison en, faveur d'une maison rivale. Une affaire avantageuse avait ainsi changé de destination.

Découverte, la manœuvre fit tomber sur le coupable un de ces terribles orages qui n'éclataient que de loin en loin.

§ 7. — Mexique.

Nous voyons avec peine que le gouvernement persiste dans l'expédition du Mexique. Nous ne pouvons nous associer à cette ruineuse entreprise, et nous sommes les interprètes de l'opinion publique en demandant qu'il y soit mis un terme immédiat.

J. Magnin, A. Guérault, J. Simon, Alfred Darimon, Hénon, L. Havin, J. Favre, E. Picard, Lanjuinais, Em. Ollivier, Dorian.

§ 7. — Rome.

Nous regrettons que, malgré ses promesses, le gouvernement nous laisse ignorer l'état des négociations avec le saint-siège. Quant à nous, nous persistons à penser que Rome appartient aux Romains et que notre occupation doit cesser.

Ad. Guérault, Marie, Eng. Pelletan, Jules Simon, L. Havin, Hénon, Glais-Bizoin, Jules Favre, Dorian, Magnin, Ernest Picard, Darimon, E. Ollivier.

§ 7. — Pologne.

Le *Siècle* nous apprend que deux amendements ont été proposés à la réunion des députés de l'opposition sur la Pologne.

Le premier, présenté par MM. Havin et Guérault, était ainsi conçu :

Après la révolution de 1830, la France, pendant dix-huit ans, a fait des vœux en faveur de la Pologne par l'organe de ses mandataires.

En renouvelant aujourd'hui ces mêmes vœux, le Corps-Législatif demande qu'ils ne soient pas stériles. Aujourd'hui que la Russie foule aux pieds les traités et outrage les lois les plus saintes de l'humanité, nous croyons le moment venu de secourir efficacement la Pologne, et de mettre au service de ce grand intérêt français et européen, autre chose que de vaines protestations.

La majorité de la réunion a adopté celui-ci :

En présence de la lutte héroïque soutenue par la Pologne, nous ne pouvons nous borner à l'expression d'une vaine sympathie pour son droit de nation indépendante. Le gouvernement, qui avait d'abord solennellement condamné ses efforts, les a ensuite encouragés. Nous croyons que la voie dans laquelle il est entré est sans issue. Au nom d'un intérêt européen, nous demandons que, imitant l'exemple donné par la France et l'Angleterre à l'égard du roi de Naples, il rompe les relations diplomatiques avec une puissance qui foule aux pieds les traités et les règles éternelles de l'humanité.

Jules Favre, Al. Glais-Bizoin, Ernest Picard, E. Ollivier, Alfred Darimon, J. Magnin, Marie, Hénon, Eugène Pelletan, Jules Simon, Dorian.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

L'Indépendance belge annonçait, il y a quelques jours, que le maréchal Forey se disposait à partir pour Miramar, afin de rendre compte à l'archiduc Ferdinand-Maximilien du véritable état des choses au Mexique.

Comme certaines feuilles rhénanes n'ont pas craint d'avancer que le maréchal Forey, de retour en France, n'a eu rien de plus pressé que de représenter à l'Empereur Napoléon l'impossibilité de fonder une monarchie stable au Mexique, il importe de prévenir les commentaires erronés auxquels ce voyage pourrait donner lieu.

C'est de son propre mouvement que l'illustré général a conçu l'idée d'aller offrir à l'archiduc Ferdinand-Maximilien ses hommages personnels, tout en se proposant de saisir cette occasion pour retracer à S. A. I. l'accueil plein d'enthousiasme que le peuple mexicain prépare à son futur souverain. — P. Boutet.

On écrit d'Altona, le 9 janvier :

Les commissaires viennent de publier un manifeste relatif à l'administration centrale du Holstein.

Il y est dit que le gouvernement de Ploen cessera le 12 janvier et que toute l'administration centrale et les autorités du Holstein seront alors transférées à Kiel sous le nom de régence ducal.

La régence devra administrer selon les lois existantes, sous la haute surveillance des commissaires fédéraux, et exécuter les ordonnances des commissaires dont les décisions interviendront dans les cas où une décision souveraine était jusqu'ici nécessaire.

La régence est composée d'un président et de cinq membres. Elle entrera en activité le 12 janvier.

Nous lisons dans l'*International* du 9 :

Nous apprenons de bonne source que les ambassadeurs des Etats allemands de deuxième rang ont eu avec lord Russell une entrevue dans laquelle ils ont refusé, au nom de leurs gouvernements, la conférence sur la question du Sleswig-Holstein d'une façon très-accentuée, comme si la dignité de leurs gouvernements se trouvait blessée par cette proposition.

Une ordonnance du gouvernement de Varsovie, du 10 janvier, impose une contribution de 50/0 du revenu de leurs maisons aux propriétaires de Varsovie et du faubourg de Praga. Les autres villes sont imposées du double de l'impôt sur les foyers et les corvées. Le dernier délai pour le paiement de ces contributions est fixé pour Varsovie au 31 janvier et pour les autres villes au 25 février, sous peine d'une amende de 25 pour cent.

La *Stampa*, l'*Opinione* et les autres journaux de Turin, constatent l'indignation unanime

soulevée en Italie par la nouvelle du complot découvert à Paris, en déclarant qu'un attentat contre l'Empereur des Français ne peut avoir été ourdi que par des ennemis de l'indépendance italienne ou par la secte incorrigible qui a causé tant de malheurs à la patrie.

COMLOT DES QUATRE ITALIENS.

On lit dans la *Patrie* :

Depuis quelques jours des bruits graves courent dans Paris; mais ils n'ont point heureusement l'importance qu'on leur donne.

Voici l'exacte vérité :

Depuis quelque temps, la police surveillait quatre étrangers arrivés d'Angleterre à Paris, et dont les allures paraissaient suspectes. Dimanche dernier, elle les a fait arrêter à leur domicile, rue Saint-Honoré, 185, et rue Neuve-des-Petits-Champs.

On a trouvé chez eux une grande quantité de poudre anglaise, quatre poignards, quatre revolvers, quatre cannes à fusil d'un système nouveau et ingénieux, du phosphore, des capsules, des mèches longues de plusieurs mètres, et huit bombes faites d'après le modèle des bombes d'Orsini, mais fabriquées en fer battu et non pas en fonte grise; elles étaient par conséquent plus faciles et moins dangereuses à manier.

On a trouvé cousue dans le bas du pantalon d'un de ces hommes une lettre datée de Londres, et d'une nature fort compromettante et pour les prévenus et pour celui qui l'a signée.

Trois de ces hommes sont Italiens et s'appellent Trabucco, Greco, Imperatori; le quatrième se cache sous un nom évidemment faux. Deux d'entre eux, l'un âgé de quarante ans et l'autre de vingt-neuf, paraissent avoir reçu une excellente éducation et s'expriment avec une grande facilité.

Si nous sommes bien informés, l'un d'eux aurait fait des aveux complets sur le but criminel de leur conspiration.

L'affaire s'instruit au parquet, et sans doute sera portée prochainement au rôle des assises.

La France annonce que, d'après ses renseignements particuliers, cette affaire sera jugée aux assises du mois de février prochain.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Nous avons dit hier que l'instruction dirigée contre les quatre Italiens, arrêtés dimanche dernier sous l'accusation de complot contre la vie de l'Empereur, se poursuivait sans désespérer, et que la nature et la gravité des preuves déjà réunies permettaient de supposer que l'information serait bientôt mise à fin, et que les accusés pourraient être traduits devant la Cour d'assises dans la session de la première quinzaine de février. Nous avons dû, dès les premiers moments, taire les premiers détails qui étaient parvenus à notre connaissance sur cette affaire, mais l'état avancé de l'instruction

nous permet aujourd'hui de faire connaître quelques circonstances qui ne laisseront pas l'opinion publique s'égarer sur le véritable caractère des faits dont la justice est saisie, et auxquels il n'a manqué qu'un commencement d'exécution pour ensanglanter Paris par une seconde journée du 14 janvier.

C'est dimanche, à quatre heures, que les quatre inculpés ont été arrêtés : ce sont les nommés Greco, Imperatori, Trabucco et Saggio dit Marpholi.

Aussitôt après leur arrestation, il fut facile de reconnaître, à son attitude, à sa violence et à la domination qu'il semblait exercer sur ses compagnons, que Greco était leur chef : au moment où les agents s'emparèrent de lui, il tenta de recourir à la force pour leur échapper, et lorsqu'il se vit dans l'impossibilité de lutter davantage, il éclata en injures et en imprécations, et ne tarda pas à déclarer quel était son projet, où ce projet avait été conçu, comment et par quels moyens il avait espéré pouvoir l'accomplir.

Voici quelles auraient été les déclarations de Greco, déclarations faites sans hésitation, ou assure même avec une incroyable audace, et qui auraient été confirmées plus tard par les aveux de ses complices.

Dans le courant de septembre ou d'octobre, Greco et ses trois compatriotes ont été convoqués à Lugano par Mazzini, avec lequel ils étaient depuis quelque temps en correspondance. Dans cette réunion, il fut arrêté que Greco et ses complices se rendraient à Paris pour attenter à la vie de l'Empereur. Mazzini leur remit quatre bombes qu'il avait reçues d'Angleterre, quatre autres bombes qu'il avait fait fabriquer à Gênes, quatre revolvers et quatre poignards.

Greco ajoute qu'au moment du départ, Mazzini lui remit environ 4,000 fr., en lui annonçant qu'il allait de sa personne à Londres pour y attendre le résultat de l'entreprise, et que de là il ferait encore envoyer des fonds aux conjurés, lui donnant l'adresse à laquelle il devait lui écrire si un envoi d'argent était nécessaire.

Cette adresse, de la main de Mazzini, a été saisie dans les papiers de Greco. Mazzini remit en outre au chef du complot une instruction dans laquelle il avait écrit de sa main, en même temps qu'un chiffre de correspondance, les phrases symboliques qu'il aurait à lui adresser la veille du jour où l'attentat devrait se commettre. Mazzini y ajouta deux de ses photographies, au bas desquelles il écrivit de sa main une dédicace à Greco et à Imperatori. Cette instruction et les deux photographies ont été également saisies. L'instruction était cousue au bas du pantalon de Greco, entre la doublure et l'étoffe.

Il paraît qu'on a encore trouvé dans le portefeuille de Greco une lettre adressée par Imperatori à Mazzini, lettre dans laquelle Imperatori écrivait qu'ayant appris qu'un complot

De sang-froid, M. Thibault eût tout simplement mis le garnement à la porte, mais la réaction qui suivit l'emportement sauva le coupable.

Pelloquin avoua ce qu'il ne pouvait nier, en le colorant d'imprudences et d'entrainement. Il supplia, il sut pleurer, protester, émouvoir son juge. Quoique le doute sur le motif de cette trahison domestique fût bien diaphane, M. Thibault préféra ne pas l'éclaircir. Il révoqua sa sentence d'expulsion et pardonna, en déclarant que désormais sa confiance, pour revenir, aurait besoin de plus d'une épreuve.

Comme la scène s'était passée dans le cabinet du patron, Pelloquin fut réintégré sans que rien eût transpiré parmi ses camarades, sans quoi il n'eût pu se maintenir à son poste. Leur mépris eût rendu sa position insoutenable.

Le malheureux conçut alors contre celui qui l'avait si justement humilié une de ces haines souterraines et patientes qui aboutissent infailliblement à une vengeance. Pelloquin justifiait son origine Corse par sa persévérance dans d'odieuses représailles, comme il mentait à son origine par la lâcheté de sa dissimulation.

Ce motif fut la première cause qui le retint au *Murier*, où, du reste, il montrait une véritable capacité.

Il craignait ensuite, en sortant, de ne pas obtenir de M. Thibault une de ces attestations de complaisance qui sont la fausse monnaie que beaucoup de gens honnêtes accordent sans scrupule à ceux qu'ils congédient pour fautes graves. Une troisième raison, l'espoir d'un prochain avancement rendu plus séduisant encore par de beaux appointements, maintenait Pelloquin à son poste.

Dans la maison, personne ne soupçonnait les noirs de ce caractère, et cependant chacun éprouvait une secrète répugnance à sortir avec lui du cercle des rapports nécessités par les besoins et les exigences du commerce. On a vu que cette réserve n'excluait pas les familiarités de la camaraderie quand on était réuni. Mais cela, comme toujours, ne tirait pas à conséquence.

Il est nécessaire d'ajouter, pour achever d'indiquer exactement les choses, que Pelloquin se gardait bien de laisser transpirer au dehors les sentiments qui l'animaient. Il encherissait, au contraire, sur les paroles des autres commis quand il s'agissait du mérite de M. Thibault, et des vertus d'Helène.

En apparence, personne ne montrait plus de dévouement que lui à l'établissement.

A la faveur de cette tactique, il avait mis en dé-

faut la sagacité de l'entourage, mais il n'avait pu parvenir à se faire un ami. Malgré tous ses efforts, il transsudait de sa personne ce *je ne sais quoi* préventif qui éloigne les sympathies. Du reste, Pelloquin, incapable d'un bon sentiment, ne voyait dans l'amitié qu'une communauté et un échange de mauvais sentiments.

Revenons au magasin.

La vérification faite, Helène disparut pour aller donner un coup d'œil aux détails domestiques. Peu après, la plupart des commis s'en allèrent. Il ne resta plus que ceux sur lesquels pesait, à tour de rôle, la besogne de surveillance de la soirée.

Pelloquin, qui n'avait pas dit tout ce qu'il conjecturait de l'incident remarqué, s'offrit à prendre le tour d'un camarade au lieu de partir comme d'habitude.

Cette offre, colorée d'un prétexte vraisemblable, ne pouvait manquer d'être acceptée. De la sorte, Pelloquin allait pouvoir recueillir quelques nouveaux indices.

Il remarqua d'abord que M. Tribault dérogea, pour le dîner comme pour la vérification des écritures, à ses habitudes consacrées. Le négociant, en retard d'une heure, trouva Helène qu'un commencement

d'inquiétude avait fait descendre au magasin.

M. Thibault entra d'un air dégagé et le sourire aux lèvres, répondant par un baiser sonore qu'il mit au front de la jeune fille aux quelques mots qu'elle lui adressa au sujet de son retard.

— Ne me gronde pas, c'est pour toi que je me suis attardé, lui dit-il d'un ton enjoué en passant le bras d'Helène sous le sien.

— Il y a anguille sous roche, pensa le Corse en recueillant ces mots; je ne m'étais pas trompé.

Pendant le dîner du patron, le commis monta à l'étage qui dominait la salle à manger.

C'était un magasin où l'on entreposait les caisses et les emballages.

Pelloquin s'y enferma et alla d'un pied fortif dans un angle de la pièce, où il souleva un nœud du plancher grand comme une pièce de cinq francs, et qui devait sa mobilité à une découpe du fait du visiteur.

Sous le nœud se prolongeait un trou de vrille débouchant dans la salle à manger. Il permettait peu de chose à l'œil, mais beaucoup à l'oreille. L'espion usa de sa faculté qui avait le plus de chances de satisfaction. Il écouta, mais probablement il n'entendit pas ce qu'il espérait, car il ne tarda pas à remet-

se préparait contre la vie de l'Empereur, il demandait à en être un des exécuteurs. Greco aurait reconnu que cette lettre lui avait été remise à Lugano par Mazzini.

C'est le 25 décembre dernier que les quatre Italiens sont arrivés à Paris; ils étaient entrés en France par la frontière suisse, avec des passe-ports délivrés par les autorités helvétiques. Chacun d'eux était porteur de deux bombes non chargées, cachées dans ses vêtements. Ils déclarent avoir changé plusieurs fois de domicile pour ne pas éveiller les soupçons de la police, logeant deux à deux dans des hôtels séparés, mais se rassemblant dans le jour pour préparer les moyens d'assurer la consommation de leur abominable attentat.

On assure que Greco n'a pas hésité à indiquer presque jour par jour ses démarches et celles de ses complices. Ils avaient étudié avec soin les abords de l'Opéra et de divers autres théâtres, ceux des Tuileries, et quelques-uns des points du bois de Boulogne; ils devaient, auraient-ils dit, après avoir jeté les bombes, se précipiter armés de revolvers et de poignards sur l'Empereur et sa suite. Greco aurait ajouté avec un épouvantable sang-froid que la pointe des poignards à eux remis par Mazzini était empoisonnée. L'extrémité de la lame présente en effet l'empreinte d'une substance dont l'analyse chimique fera sans doute connaître la nature.

Les conjurés, qui n'avaient pas cessé d'être en correspondance avec Mazzini, qui est en ce moment à Londres, avaient résolu d'exécuter leur projet dans les premiers jours de cette semaine, et c'est samedi dernier que les bombes avaient été chargées. Mais ils n'avaient plus d'argent, les 4,000 francs donnés par Mazzini avaient été dépensés, une partie en orgies. Dans un seul dîner, les quatre assassins auraient dépensé plus de 200 francs. Ils ne voulaient pas s'exposer à être sans ressources lorsqu'il leur faudrait, après le crime, s'enfuir de Paris. Ils avaient donc, la semaine dernière, écrit à Londres, à Mazzini, à l'adresse par lui indiquée. Ils n'avaient pas encore reçu de réponse, lorsque dimanche, grâce à la surveillance active dont ils étaient l'objet, ils ont été arrêtés.

Une circonstance constatée hier aurait donné la preuve de la vérité de ces déclarations.

Hier, en effet, aurait été saisie à la poste une lettre arrivée le même jour à l'adresse de Greco; cette lettre était de Mazzini, et renfermait 500 fr. Greco aurait déclaré que c'était cet argent qu'ils attendaient, et que s'il fut arrivé plus tôt, ils auraient immédiatement accompli leur projet.

Nous avons dit que les co-accusés de Greco avaient confirmé les déclarations de leur chef. Saglio, qui n'est âgé que de vingt-deux ans, est le seul de ces hommes qui, dit-on, ait paru témoigner un profond repentir. Il aurait

dit qu'il ne se serait jamais décidé à exécuter un pareil crime.

Imperatori et Trabucco sont deux garibaldiens et ont la médaille de Marsala.

Trabucco a été sous un autre nom condamné en France pour escroquerie, à Londres pour vol.

Tels sont les principaux détails que nous avons pu recueillir sur le complot dont la justice est saisie. Ils n'ont pas besoin de commentaires ni d'appréciations pour soulever dans toutes les consciences l'indignation et l'horreur.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-législatif vient de voter la loi sur les crédits supplémentaires.

Toute la presse s'occupe des débats qui ont eu lieu, et s'honore par l'impartialité avec laquelle, sans distinction d'opinion, elle rend hommage à l'éloquente parole de M. Berryer.

Hier ont commencé les débats de l'adresse.

— Il est question, assure-t-on, d'un essai de chauffage des wagons d'après un système qui aurait réussi en Angleterre et qui aurait l'avantage de munir les voyageurs de toutes les classes d'un bon viatique contre l'âpreté de la température.

Dans ce système, l'air chaud est l'agent calorifique. A la tête de la locomotive, un peu au-dessus de la naissance de la cheminée, est placé un cône renversé en forme d'entonnoir communiquant avec une chambre pratiquée dans l'intérieur de la boîte à fumée. Un tube met en communication cette chambre avec le premier wagon qui suit le tender. Dans tous les wagons est établi un second plancher en tôle, distant du premier plancher en bois et préalablement recouvert d'une feuille de tôle. La chambre ainsi ménagée dans chaque plancher se termine aux deux extrémités de chaque wagon par un écrou qui permet, au moyen de tubes de raccordement, en cuir ou autres matières, de relier toutes les chambres entre elles. Ainsi, le système n'exige l'établissement d'aucun appareil coûteux et, sauf les tôles de raccordement que l'on enlève ou que l'on ajoute, selon le besoin, le matériel d'hiver reste le même que celui d'été.

L'air pénètre par le cône renversé et traverse la chambre pratiquée dans la boîte à fumée. C'est là qu'il s'échauffe. Il se dirige ensuite vers l'arrière du train en passant dans tous les wagons sous les pieds des voyageurs, puis il s'échappe par un tube pratiqué à l'extrémité du dernier wagon et qui s'élève à la hauteur du train. Le système est fondé sur ce fait que, d'après des expériences qui ont eu lieu sur le chemin de fer de Paris à Amiens, la température de la boîte à fumée, à 0°20 de l'orifice des tu-

bes de chaleur, est comprise entre 334 et 336 degrés.

L'air qui traversera la chambre pratiquée dans cette boîte tendra donc à s'élever à ladite température et deviendra une source de chaleur suffisante. Le refroidissement dans les wagons sera peu considérable, puisque les surfaces à échauffer auront été mises à l'abri de l'air extérieur, et une fois une voiture échauffée, l'air la traversera sans presque rien perdre de sa chaleur pour aller réchauffer les plus éloignées.

Chronique Locale.

Une catastrophe épouvantable a jeté l'effroi samedi dernier dans la commune de Douces et la ville de Doué. Une maison de Douces, à une heure après-midi environ, a tout-à-coup disparu sous le sol, entraînant avec elle trois personnes : les époux Robert, locataires de la maison, et le fils du propriétaire, le jeune Vivion, âgé de 26 mois.

Cette maison s'est affaissée dans une cave creusée sous le roc, à une profondeur de 11 mètres sur une longueur de 7 mètres à l'ouverture.

Aussitôt cet événement, les voisins se sont empressés de porter secours, car tous supposaient qu'il devait y avoir des victimes, dont le nombre leur était inconnu, et d'autres personnes partaient pour Doué demander du renfort. Une foule nombreuse s'est portée sur les lieux de l'événement, la gendarmerie, plusieurs autorités de Doué, et M. le docteur Poreau.

Les secours ont été promptement organisés, quinze personnes sont descendues dans ce gouffre et se sont mises à l'œuvre pour arracher à une mort qui paraissait certaine les victimes enfouies sous les décombres. Après 15 à 20 minutes de travail, les époux Robert ont été retirés, et le docteur Poreau a pu constater qu'ils n'avaient aucune blessure grave; ils ont été recueillis dans une maison voisine où M. Poreau a procédé au pansement de leurs contusions.

Quelques instants plus tard on avait retrouvé l'enfant Vivion, mais ce n'était plus qu'un cadavre; il était mort par asphyxie.

Nous regrettons de ne pouvoir signaler les personnes qui ont pris part à ce sauvetage, toutes ont rivalisé de zèle et d'ardeur; nous devons une mention particulière au gendarme Le Thieis, de la brigade de Doué, qui était au milieu des travailleurs, et dont les efforts ont été remarqués de tous les témoins.

Ce sauvetage ne s'est pas fait sans danger; un pan de mur était encore debout et menaçait les travailleurs; fort heureusement personne n'a été blessé.

Les travaux de déblaiement ont été poursuivis avec vigueur; c'était un mélange confus

de meubles brisés, de soliveaux, de terre, de pierres, de linges et d'effets de toutes sortes. Tous les objets mobiliers ont été déposés dans une maison voisine.

Rien n'avait fait pressentir cet événement : le poids de la construction a pu seul déterminer la chute de la cave dont le ciel aura été trop faible.

Au moment de la chute, les époux Robert étaient au rez-de-chaussée, et avaient avec eux le fils des époux Vivion qui étaient absents.

TEMPÉRATURE.

Le mercredi 6 de ce mois, au matin, le thermomètre centigrade est descendu à 9 degrés 2 dixièmes au-dessous de zéro; c'est le plus grand froid observé à Saumur depuis le 19 décembre 1859, par conséquent depuis quatre ans.

Le 7, il marquait 6 degrés 8 dixièmes; hier matin, 5 degrés 7 dixièmes, et, dans la journée, il est monté à 3 degrés 2 dixièmes au-dessus de zéro.

Enfin, ce matin, il était à un demi-degré au-dessus de zéro. Le baromètre est en baisse et tout annonce le dégel.

Saumur, le 9 janvier 1864.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Altona, 11 janvier. — Les Danois sont concentrés, au nombre de 16,000 hommes, dans la ville de Sleswig; les habitants ont à supporter des charges énormes pour le logement des troupes. La place dite de la Liberté, à Sleswig, vient d'être armée de cinq pièces de 84.

Hambourg, 10 janvier. — Il se confirme que les Danois ont brisé les glaces de l'Eider, près Tœnningen et de Wollersum.

On crée des obstacles au passage de Frédéricstadt, cependant les communications postales avec cette place ne sont pas interrompues.

Hanovre, 10 janvier. — Une assemblée populaire, composée de trois mille personnes, a voté, à l'unanimité, une résolution portant que le Hanovre doit répudier le protocole de Londres et reconnaître le duc Frédéric. Une députation a été chargée de transmettre au roi la résolution de l'assemblée.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

Aux Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la FRANCE vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares

tre les choses en ordre et à redescendre, porteur d'un simulateur de rouleau, prétexte de sa sortie.

— C'est le salon qu'il faudrait surveiller, pensa-t-il en repliant d'un air attentif une pièce d'étoffe déroulée sur le comptoir; comment faire?

Ce point d'interrogation ne resta pas longtemps sans réponse, la topographie du lieu se dessina nettement dans l'esprit du commis, avec trois sorties dont deux officielles et la troisième sur un cabinet noir en communication avec un escalier dérobé.

Le magasin était dans la période de solitude qui laisse aux employés du commerce la liberté des mouvements. On ne fit donc aucune attention à la sortie de Pelloquin, qui, profitant de l'obscurité, put traverser la cour et monter l'escalier sans être vu.

Quelques minutes plus tard il était dissimulé par les objets suspendus aux patères du cabinet et parfaitement placé pour satisfaire les penchants d'agent de police secrète dont on l'avait si justement gratifié.

M. Thibault et sa nièce venaient d'entrer dans le salon.

Le négociant avait gardé sa bonne humeur apparente et causait gaiement avec la jeune fille. Seulement il y avait quelque chose de fébrile et d'inquiet

sur cette surface joyeuse, et l'on y eût facilement trouvé l'embarras d'un homme qui voudrait s'épancher et n'ose aborder son sujet.

En effet, M. Thibault, après avoir cherché deux ou trois moyens de transition, après deux ou trois résolutions infructueuses, recula encore devant l'explication qu'il avait décidé d'entamer. De la part d'un homme net et d'esprit décidé comme l'était le négociant, cette hésitation persistante était étrange, elle cachait nécessairement une chose grave.

Habitée aux intermittences et aux contrastes dont la conversation de son oncle était semée, Hélène ne prit garde à rien et se mit à un travail d'aiguille.

— Si tu étais gentille, mon enfant, dit M. Thibault en jetant un regard sur le piano ouvert, tu me jouerai quelque chose.

Il faut le dire, le piano remplissait en cette occasion le rôle de la planche de salut des naufragés. Il servait à faire gagner du temps à l'indécision embarrassante du négociant.

Hélène sourit en regardant son oncle.

— A la bonne heure, dit-elle en posant son ouvrage sur un guéridon, voici une belle et bonne amabilité, car, le plus souvent vous donnez à ma musique la mortification de la fuite, quand ce n'est pas

celle du sommeil.

— Tu sais bien, ma fille, que l'esprit d'un homme d'affaires laisse peu de place aux loisirs. Si rien ne me préoccupait, je suis sûr que j'aimerais la musique tout comme un autre.

— Allons, je vois qu'il ne faut désespérer de rien, et je vais tâcher de vous mettre dans le chemin. Si je ne réussis pas, vous aurez la ressource de vous en prendre au guide.

— Ton morceau est-il long, Hélène?

— Bon, voici déjà que vous avez peur, dit gaiement la jeune fille, tout en plaquant quelques accords.

— C'est ce qui te trompe.

— Alors vous serez servi à souhait; il y a un *andante*, un *cantabile* et cinq variations. Mais n'oubliez pas que vous avez le droit d'interruption.

— J'écoute, dit M. Thibault en s'asseyant.

Son visage, que ne pouvait plus voir la jeune fille traduisait sans contrainte une succession de sentiments qu'il eût été assez difficile d'expliquer. L'embarras, la crainte et la tristesse, traversés de loin en loin par un rayon d'espoir, dominaient les nombreuses émotions qui agitaient l'esprit de M. Thibault. Le bruit de l'instrument couvrit plus d'un soupir.

Lorsqu'Hélène s'arrêta, le négociant tressaillit; l'entreacte le prenait à l'improviste.

— Très-bien, se hâta-t-il de dire en reprenant son apparente bonne humeur; je crois que tu finiras par me rallier au drapeau de la musique. Pour t'en donner la preuve, je vais continuer à l'écouter.

— Vraiment! alors c'est une passion qui vous vient.

— Pas tout à fait; seulement je te ferai remarquer que jusqu'ici je n'ai entendu que les vibrations d'un piano. Si tu chantaient quelque chose?

— Cela vaudra moins encore que ce que font les doigts; malgré tout, je n'ai rien à refuser à un auditeur aussi bienveillant. C'est une victoire sur le cercle et les journaux du soir.

— Elle sera complète, Hélène, car je reste avec toi.

— Je vais tâcher de la mériter, alors; écoutez donc.

— Le morceau s'appelle... *La lettre au bon Dieu*. M. Thibault, qui, au fond, n'avait voulu qu'un délai, fut tout surpris de l'attention qu'il accorda à la mélodie.

(La suite au prochain numéro.)

et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilège des riches bibliophiles. Ce livre est le

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol. : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 vol. : LES REINES DU MONDE, par nos PREMIERS ÉCRIVAINS. 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol. : LA RUSSIE HISTORIQUE, MONUMENTALE ET PITTORESQUE, par PIOTRE ARTAMOF. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol. : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE, ITALIE, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4°, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE
Il paraît 2 livraisons le 1^{er} de chaque mois, à partir du 1^{er} décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excéderaient ce nombre.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.

Par une faveur particulière, elles seront livrées aux abonnés de la FRANCE au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désireront les recevoir à domicile et franc de port.

La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'attrait le plus varié, d'un luxe sans précédent, et leur offre l'avantage de posséder, à l'aide d'un sacrifice insignifiant, six splendides volumes, dont la publication coûte aux Editeurs plus d'un million cinq cent mille francs.

C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la FRANCE que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse combinaison.

Les personnes qui désireront recevoir un prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

Marché de Saumur du 9 Janvier.

Froment (l'hectol.)	16 31	Huile de lin.	58 —
2 ^e qualité, —	15 68	Paille hors barrière	26 70
Seigle.	9 50	Foin.	70 50
Orge.	9 50	Luzeine (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée).	7 58	Graine de trèfle.	48 —
Fèves.	11 25	— de luzeine.	50 —
Pois blancs.	26 —	— de colza.	26 —
— rouges.	24 —	— de lin.	29 —
Cire jaune (50 kil).	160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	54 —	— cassées (50 k.).	65 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	» à
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	60 à
Id.	2 ^e id.	55 à
Saint-Léger et environs 1863.	1 ^{re} id.	52 à
Id.	2 ^e id.	48 à
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	48 à
Id.	2 ^e id.	45 à
La Vienne, 1863.		32 à

ROUGES (3).

Souzay et environs 1863.		90 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité	180 à 190
Id.	2 ^e id.	120 à 140
Varrains, 1863.		90 à 100
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à 110
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1863.		80 à 90
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	80 à 90
Id.	2 ^e id.	75 à 80

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'ÉCHO DES TRIBUNAUX

fait révolution dans la presse judiciaire, que tout le monde aime à lire, mais qui coûte si cher!!!

IL PARAÎT le MARDI et le VENDREDI de CHAQUE SEMAINE, dans le FORMAT des GRANDS JOURNAUX

ET NE COUTE, FRANCO POUR TOUTE LA FRANCE, QUE

13 FR. POUR UN AN — SIX MOIS, 7 FR.

Il publie en ce moment la première série des PROCÈS CÉLÈBRES des 17^e, 18^e et 19^e siècles.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou sur Paris, au Directeur, rue Coq-Héron, ou s'adresser aux Libraires.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES

D'UN TABLEAU CAPITAL

De Van Meel

(Mort de saint François-d'Assise),

D'AUTRES TABLEAUX ANCIENS,

D'UN BEAU LIT LOUIS XIII

ET D'OBJETS DIVERS,

Le lundi 18 janvier 1864, à midi, à Angers (Maine-et-Loire),

Salle des commissaires-priseurs, par le ministère de M^e MARIE.

Envoi du catalogue, sur demande faite à Angers, accompagnée de 20 c. en un timbre-poste. (12)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GAURON.

Les créanciers de la faillite du sieur Charles Gauron, négociant à Saumur, sont invités conformément aux dispositions de l'article 509 du Code de commerce à se trouver le vendredi 15 janvier courant, à deux heures du soir, en la chambre du Conseil du Tribunal, à l'effet de délibérer une seconde fois sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal, (13) TH. BUSSON.

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN de LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

M^e Le Blaye, notaire à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (5)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

QUATRE TOURS à faire du grain de chapelet;

QUATRE TOURS à guillocher. S'adresser à M. MARLIAC. (9)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire. (614)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

A VENDRE

OU A ARRENTER

MAISON

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. TERRIEN, Portedu-Bourg. (676)

TRÈS-VASTE REMISE

A LOUER.

S'adresser à M. LECHAT. (7)

La Poupée Modèle,

JOURNAL

DES PETITES FILLES

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois en une livraison de 24 pages de texte, — contenant des petits contes moraux, — conseils aux petites filles, — gravures de modes d'enfants et de poupées, — travaux d'aiguille et de tapisserie faciles à exécuter, etc.; — images colorées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc. — Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris; — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

On ne s'abonne que pour l'année entière.

Les Abonnements partent du 15 novembre.

On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, boulevard des Italiens, 4;

A Saumur, au BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Vient de paraître. — 4^e édition.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR ADOLPHE HUARD

Membre de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Ouvrage honoré des souscriptions de :

S. M. l'empereur Napoléon III; S. M. l'Impératrice, de S. E. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Un beau volume in-18 raisin de 432 pages, illustré de gravures représentant la Famille impériale.

Prix : 2 francs.

En vente chez MM. CH. ALBESSARD ET BÉRARD, libraires-éditeurs, rue Guénégaud, 8, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 JANVIER.			BOURSE DU 11 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 60	» 15	» »	66 55	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	94 60	» »	» »	94 90	» 30	» »
Obligations du Trésor.	451 25	» »	» »	451 25	» »	» »
Banque de France.	3280	» »	» 20	3270	» »	» 10
Crédit Foncier (estamp.).	» »	» »	» »	1245	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1190	» »	» »	1205	» 15	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	630	» »	» »
Crédit industriel.	700	» »	» 10	705	» 5	» »
Crédit Mobilier.	1030	» 11	» 25	1025	» »	» 5
Comptoir d'esc. de Paris.	777 50	2 50	» »	775	» »	» 2 50
Orléans (estampillé).	1000	» 17	» 50	992 50	» »	» 7 50
Orléans, nouveau.	827 50	7 50	» »	832 50	5 »	» »
Nord (actions anciennes).	952 50	5 »	» »	945	» »	» 7 50
Est.	480	» 1	» 25	481 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	935	» 1	» 25	940	» 5	» »
Lyon nouveau.	892 50	6 25	» »	900	» 7 50	» »
Midi.	660	» 2	» 50	661 25	1 25	» »
Ouest.	515	» »	» »	516 25	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1651 25	» »	» 1 25	1662 50	11 25	» »
Canal de Suez.	470	» »	» 75	466 25	» »	» 3 75
Transatlantiques.	505	» »	» 1 25	506 25	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	69 05	» 05	» »	69 05	» »	» »
Autrichiens.	495	» 5	» »	495	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	521 25	2 50	» »	520	» 1 25	» »
Victor-Emmanuel.	385	» 6	» 25	382 50	» »	» 2 50
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	380	» 3	» 75	382 50	2 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	592 50	3 75	» »	592 50	» »	» »
Saragosse.	592 50	» »	» 2 50	595	» 2 50	» »
Séville-Xérès-Séville.	470	» »	» »	470	» »	» »
Portugais.	415	» »	» 1 25	426	» 5	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	303 75	» »	» »	305	» »	» »
Orléans.	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Ouest.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Midi.	295	» »	» »	293 75	» »	» »
Est.	290	» »	» »	288 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,